



**Stratégie de la Métropole du Grand Paris pour le  
déploiement de solutions durables et éthiques  
d'intelligence artificielle au service des politiques  
publiques métropolitaines**

Comme pour les précédentes « vagues » de transformation numérique, l'impact de l'Intelligence Artificielle (IA) sur la ville sera profond et progressif. La Métropole doit donc structurer une réflexion sur le moyen et le long terme afin d'être capable d'appréhender, de s'adapter et d'accompagner son territoire face aux évolutions à venir.

### **PREAMBULE : Pour un déploiement durable, éthique et ouvert de l'intelligence artificielle au service du territoire et des habitants**

Le développement de l'intelligence artificielle soulève de nombreuses questions, tant sur l'utilisation appropriée de cette nouvelle technologie que sur son déploiement équitable à travers tout le territoire.

Face à ces questionnements, la Métropole entend favoriser le développement et déploiement de solutions d'intelligence artificielle en s'appuyant sur le respect des principes suivants :

- *Intérêt général* : l'IA est utilisée pour maximiser les bénéfices pour l'ensemble de la société et favoriser le bien commun ;
- *Réduction de l'impact environnemental* : le développement et l'utilisation de l'IA sont menés selon les principes de l'AFNOR SPEC 2314 – Référentiel pour l'IA Frugal ;
- *Équité* : les décisions prises par les systèmes d'IA sont justes et non discriminatoires ;
- *Transparence* : les processus et les décisions de l'IA sont ouverts et compréhensibles pour les utilisateurs et les régulateurs ;
- *Explicabilité* : la capacité de l'IA à fournir des explications claires sur les décisions qu'elle prend permettant aux utilisateurs de comprendre les raisons derrière une décision ;
- *Fiabilité* : les systèmes fonctionnent de manière prévisible garantissant que l'IA peut être utilisée dans des applications critiques ;
- *Sécurité* : les mesures de protection des données et algorithmes sont mise en œuvre pour minimiser les risques de cyberattaques ;
- *Conformité* : les systèmes respectent les lois, les réglementations et les normes en vigueur, notamment le règlement européen de l'IA Act.

Pour toutes ces raisons, la Métropole du Grand Paris encouragera, chaque fois que cela sera possible et pertinent, l'utilisation de *logiciels libres* et portera une attention toute particulière aux garanties apportées à une *maitrise souveraine des données*.

La Métropole, en tant qu'acteur public, a donc un rôle légitime à jouer dans ces questionnements afin de garantir le déploiement responsable de ces nouvelles technologies sur les plans sociétal et environnemental, en facilitant l'appropriation de l'IA par et pour les acteurs de son territoire, tout en veillant à ce que les opportunités offertes soient accessibles à tous.

Ainsi, la Métropole du Grand Paris se dote d'une stratégie métropolitaine de déploiement de l'intelligence artificielle au service des politiques publiques à mettre en œuvre pour la période 2025-2027. Cette stratégie se décline en 2 grandes ambitions et 9 actions.

## **AMBITION 1 : Accélérer l'utilisation de l'IA dans les collectivités et les services publics locaux**

### **Action 1 – “Sourcing” : Constituer un catalogue de solutions IA au service des collectivités et des services publics locaux**

Les logiciels métiers (logiciel finances, gestion des délibérations, outil de gestion des relations usagers, outils d'urbanisme, outils SIG, etc.) proposent des fonctionnalités qui vont intégrer de manière croissante de l'IA.

En s'appuyant sur ses partenaires, la Métropole souhaite mettre en place un recensement de ces solutions d'IA s'appliquant aux compétences métiers des collectivités. Cette banque de solutions permettra de mieux se projeter dans les cas d'usages possibles et d'identifier de nouvelles expérimentations à initier.

Une attention particulière sera portée aux solutions sourcées afin que celles-ci répondent à des critères de sélection ambitieux, notamment : la valeur ajoutée technologique, l'innovation proposée, l'adéquation aux besoins, la souveraineté de la donnée, le cadre juridique et réglementaire et l'impact environnemental. A cette fin un support sera produit pour guider les acteurs publics territoriaux dans leurs choix de de solutions IA à expérimenter ou déployer.

### **Action 2 – Expérimenter : Déployer le programme “Appropriation Métropolitaine” d'acculturation-idéation-expérimentation de solutions d'intelligence artificielles au service des politiques publiques métropolitaines**

La Métropole déploiera un programme d'acculturation-idéation-expérimentation de l'intelligence artificielle sur son territoire afin d'en accélérer son utilisation et appropriation par les agents territoriaux.

Ce programme est composé de deux phases :

- **Phase 1 - Acculturation et idéation** : des sessions d'acculturation et d'idéation thématiques sont organisées à destination des agents de la Métropole et des communes et des EPT de son territoire afin qu'ils s'approprient les enjeux de l'IA sur leurs sujets et qu'ils identifient des cas d'usages à expérimenter au sein de leur territoire.
- **Phase 2 - Expérimentation de solutions IA** : la Métropole expérimentera des solutions IA, inspirées des cas d'usage identifiés lors de la phase 1. Dans ce cadre, la Métropole sélectionnera un groupe de structures expérimentatrices et identifiera un prestataire pour mettre en place une solution, à titre expérimental. Les structures sélectionnées bénéficieront d'un accompagnement méthodologique pour assurer la bonne mise en œuvre de l'expérimentation et l'analyse des résultats de cette dernière.

En cas de succès des expérimentations, l'objectif de la Métropole sera ensuite de **déployer ces solutions à grande échelle** pour en faciliter l'adoption par un maximum de communes ou d'EPT. Les communes et ETP, pourront également choisir de répliquer les solutions testées, de leur propre chef, le cas échéant avec le soutien du Fonds *Innover dans la Ville*, ou bien intégrer une démarche d'expérimentation plus large via le dispositif *Quartier Métropolitain d'Innovation*.

**Action 3 – Accompagner : Susciter et accompagner des projets IA portés par les communes et EPT, avec les programmes métropolitains *Innover dans la Ville* et *Quartier Métropolitain d'Innovation***

La Métropole se positionne aussi comme un acteur clef sur son territoire pour le déploiement de solutions d'Intelligence Artificielle, en soutenant les collectivités dans la mise en œuvre de leurs projets, avec notamment de l'aide à la gestion de projet, des aides juridiques et techniques, et possiblement des co-financements.

A la lumière des projets IA déjà accompagnés via les dispositifs de la Métropole, *Innover dans la Ville* ou *Quartiers Métropolitains d'Innovation*, il est attendu que la Métropole suscite et accompagne un nombre croissant de projets innovants intégrant une brique d'IA, initiés par les communes ou les EPT.

**Action 4 – S'équiper : Se doter d'une infrastructure numérique adaptée pour gérer les données au service de projets IA**

Afin de pouvoir tester et déployer des solutions d'intelligence artificielle, il est important de définir un cadre et une infrastructure adaptée aux besoins et usages des collectivités.

En ce qui concerne les solutions intégrant des modules d'intelligence artificielle, il convient de noter, entre autres, les points suivants :

- Elles nécessitent souvent de grandes quantités de données pour l'entraînement et les tests ;
- Les algorithmes d'IA, en particulier ceux basés sur l'apprentissage profond, demandent une grande puissance de calcul ;
- Les données utilisées peuvent contenir des informations sensibles ;
- Les besoins en ressources peuvent varier considérablement au cours des tests d'IA.

La Métropole, productrice de données et utilisatrice de solutions d'intelligence artificielle, souhaite disposer de plateformes de données sécurisées et structurées pour permettre de tester facilement et rapidement des modules d'intelligence artificielle sur des applicatifs divers.

Il est donc envisagé la mise en place d'une infrastructure qui devra être performante, sécurisée, adaptable et respecter les exigences réglementaires. La Métropole souhaite, à terme, mettre cette infrastructure à disposition des communes et EPT souhaitant tester des solutions d'IA et ne disposant pas de leur propre infrastructure. Pour compléter ce besoin, la Métropole explorera des partenariats pour accéder à des ressources de calcul, permettant d'exécuter des algorithmes spécifiquement développés pour des cas d'usages précis.

## **AMBITION 2 : Développer un « écosystème métropolitain d'IA urbaine et territoriale » dynamique et reconnu à l'international**

### **Action 5 : Ecosystème universitaire : Créer une Chaire de recherche sur l'IA dans la ville au service des politiques publiques métropolitaines**

La Métropole ambitionne de créer une Chaire de recherche et d'innovation sur les sujets de l'Intelligence Artificielle au service des collectivités territoriales afin de contribuer à la compréhension et à l'anticipation des transformations du tissu urbain dense, tout en favorisant l'innovation et l'adaptation des villes aux défis futurs et notamment :

- Produire de la connaissance permettant de mieux comprendre et anticiper les mutations futures du tissu urbain dense ;
- Encourager les collaborations pluridisciplinaires dans les domaines du numérique, de l'urbanisme, de la sociologie, et de l'économie, des métiers du territoire et des politiques publiques pour une vision globale des enjeux territoriaux et de l'IA ;
- Participer au développement de solutions innovantes qui pourront être expérimentées sur le territoire de la Métropole du Grand Paris ;
- Impliquer toutes les parties prenantes du territoire : métropole, commune, aménageurs, entreprises, bailleurs, agences publiques, citoyens, etc. pour s'assurer que les solutions développées répondent aux besoins réels ;
- Faciliter le transfert des technologies de l'IA vers les acteurs privés et publics pour permettre aux collectivités d'expérimenter de nouvelles approches de gestion urbaine adaptée sur mesure à leurs besoins.

### **Action 6 - Ecosystème des entreprises innovantes : Renforcer les collaborations de la Métropole avec les réseaux d'innovation actifs sur le territoire dans le domaine de l'intelligence artificielle**

La Métropole dispose de relations partenariales solides avec divers réseaux d'innovation sur son territoire, notamment Cap Digital, Paris&Co, La French Tech Grand Paris et le Hub France IA. Ces réseaux de partenaires rassemblent principalement des entreprises innovantes, dont une part croissante évolue dans le domaine de l'intelligence artificielle.

En les sensibilisant à ses enjeux et en les impliquant dans ces projets d'innovation, la Métropole bénéficie de nouvelles idées, technologies et solutions. Ces collaborations peuvent conduire à des projets conjoints, des échanges de connaissances et des synergies qui profitent à l'ensemble de l'écosystème. L'objectif de la Métropole est de favoriser sur son territoire le développement d'un écosystème d'innovation de référence en matière d'IA territoriale et urbaine.

La Métropole est aussi membre de réseaux regroupant des collectivités travaillant sur les sujets de l'IA dont les Interconnectés et Open Data France.

### **Action 7 - Ecosystème des élus et agents publics : Animer le Club IA des élus et agents métropolitains**

Pour encourager l'émergence de projets et soutenir la montée en compétences des élus et agents de la Métropole, un Club IA métropolitain a été lancé en septembre 2024.

Ce Club IA métropolitain vise à créer un espace de partage et de collaboration autour des technologies d'intelligence artificielle grâce à des prises de paroles d'élus et d'agents pour partager des cas concrets d'utilisation de l'IA dans leurs communes ou bien des entreprises innovantes présentant leurs solutions.

Il crée un cadre d'échange privilégié pour que les participants puissent échanger sur leurs expériences, leurs questionnements et créer ainsi des synergies pour le développement de projets dans leur commune.

Le Club IA métropolitain a l'ambition de se réunir tous les trimestres et de rassembler à terme une cinquantaine d'élus et d'agents de la Métropole. Les sessions sont organisées lors de temps dédiés ou bien lors de grands salons d'innovation comme le Smart City Expo World Congress à Barcelone ou bien VivaTechnology à Paris.

### **Action 8 - Ecosystème des habitants et du grand public : Tisser des liens avec tous les acteurs du territoire sur l'IA**

Au-delà des acteurs économiques et universitaires, la Métropole aspire à tisser des liens avec tous les acteurs du territoire sur les sujets de l'IA.

C'est en ce sens que la Métropole a saisi son Conseil de développement afin de travailler avec les habitants sur le sujet de l'impact de l'IA sur son territoire. L'objectif est de développer un cadre stratégique qui orientera les communes de la Métropole du Grand Paris dans l'intégration éthique et responsable de l'IA.

Cette diversité d'acteurs permettra à la Métropole de mieux appréhender les enjeux de son territoire. Leur implication est essentielle pour le développement, le déploiement et l'appropriation réussis de solutions d'intelligence artificielle.

### **Action 9 - Ecosystème international : Faire de la Métropole du Grand Paris une métropole reconnue et attractive à l'international dans le domaine de l'IA urbaine et territoriale, et renforcer ses collaborations avec des métropoles et des organisations étrangères**

La Métropole a développé depuis plusieurs années des liens à l'international en matière d'innovation, à travers par exemple plusieurs projets Européens ou la participation à des salons ou conférences internationales.

Dans le prolongement, la Métropole souhaite encore développer ses liens internationaux pour se nourrir des expériences d'autres métropoles, mettre en place des collaborations internationale et positionner la Métropole comme une métropole-capitale de référence en Europe et dans le monde afin d'attirer des investisseurs, des entreprises et des talents qui viendront nourrir l'innovation métropolitaine en matière d'IA urbaine et territoriale.